

Québec, le 12 février 2009

Monsieur Mathieu Bolullo  
Direction principale – Projets de transports  
et de construction  
855, rue Sainte-Catherine Est, 16<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2L 4P5

**Objet : Projet de construction du poste Anne-Hébert à 315-25 kV et de la ligne  
d'alimentation à 315 kV à Saint-Augustin-de-Desmaures  
Question du 12 février 2009**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 26 et 27 janvier derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet la question suivante :

- La politique de compensation de Hydro Québec est régie par l'entente HQ-UPA qui encadre toute négociation au niveau agricole et forestier. Cette entente devait être ouverte lors de la rencontre du 11 février dernier entre Hydro Québec et l'UPA pour discuter des différentes façons d'appliquer les compensations en fonction de l'évolution de la foresterie et de l'agriculture. Le syndicat des propriétaires forestiers étant membre d'un des syndicats de l'UPA, est-ce que Hydro Québec a eu l'occasion de discuter de la création d'un fonds d'aménagement forestier lors de cette rencontre? Dans la négative, veuillez indiquer si ce sujet fera l'objet de discussions ultérieures entre Hydro Québec et l'UPA et, si tel n'est pas le cas, veuillez indiquer les raisons qui font que ce sujet ne sera pas inclus dans les discussions à intervenir lors d'une mise à jour de l'actuelle entente.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 19 février prochain, compte tenu de la deuxième partie de l'audience débutant le 24 février 2009.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Renée Poliquin  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission